



EXPERIMENTATION ET INNOVATIONS AU COLLEGE INTERNATIONAL DE L'EST PARISIEN

Le collège International de l'Est Parisien achève sa 5eme année d'existence. Les obligations réglementaires, le changement de direction et le besoin généralement exprimé en la matière, ont conduit la communauté éducative à revisiter le projet d'établissement pour en effectuer l'évaluation de ses principaux dispositifs. Le résultat est proposé ci-dessous avec les suggestions qui paraissent nécessaires à la poursuite de ces dispositifs. L'ensemble est soumis à l'approbation de l'autorité académique.

1) Rester fidèle au projet initial du CLIEP

a. Bienveillance et estime de soi

Depuis sa création, le collège a mis en place un projet expérimental axé sur la bienveillance, l'exigence et le plaisir d'apprendre afin de favoriser l'épanouissement et la confiance en soi chez tous les élèves.

b. Des dispositifs innovants et complémentaires

Pour atteindre ces objectifs, de nombreux dispositifs ont été réfléchis de manière cohérente et globale puis mis en place. Ces dispositifs donnent une coloration très originale au projet d'établissement qui entend construire une communauté éducative harmonieuse, apprenante et collaborative.

c. La communauté éducative souhaite poursuivre dans cet esprit

L'année 2018-2019 a permis d'interroger l'ensemble de ces dispositifs. Il en ressort le souhait très fort de poursuivre ce qui a été engagé, tout en apportant quelques régulations que l'expérience a suggérées. Le point essentiel de ce projet global réside dans l'organisation de cours d'une durée de 45 minutes que le conseil d'administration dans sa séance du 27 mai dernier a validé unanimement dans une version rénovée.

2) Les difficultés de l'évaluation

a. Peu d'indicateurs

Très peu d'indicateurs ont été posés dès l'origine et encore moins ont été bâtis puis suivis. Aucun bilan portant sur les dispositifs dérogatoires et/ou innovants, n'a été présenté en conseil d'administration durant les quatre années passées.

b. Un foisonnement de dispositifs

Faute d'un tableau de bord, nous avons recouru aux documents contractuels émanant du rectorat qui précisent les dispositifs mis en œuvre. Mais d'un document à l'autre les dispositifs cités ne sont pas toujours les mêmes. Pour procéder à l'évaluation proposée ici, nous avons retenu les principaux dispositifs qui structurent le plus fortement le projet éducatif de l'établissement et qui ont pu être évalués cette année.

EXPERIMENTATION ET INNOVATIONS AU COLLEGE INTERNATIONAL DE L'EST PARISIEN

	Evaluation sans notes	Zéro punition/zéro sanction	Conseils de niveau	Temps de concertation
PROJET	Les notes chiffrées sont bannies. Les élèves sont évalués sur leurs compétences en référence au LSU. Restitution par un code couleurs.	Engagement à privilégier la discussion et la responsabilisation des élèves plutôt que la punition et la sanction qui sont évitées.	Pas de conseils de classes, mais un conseil par niveau par trimestre. Réunit les PP, professeurs langue de section, délégués parents et élèves. C'est un temps de bilan. Pas d'évocation des situations individuelles d'élèves.	3h de concertation en quinzaine. Tous les enseignants. Intégrées aux services. Coût : 36h hebdomadaires. Vise une dynamique de coopération.
BILAN	<ul style="list-style-type: none"> -contribue à lutter contre le stress des élèves -recentre les enjeux des apprentissages sur les compétences à acquérir. -réduit la compétition entre élèves - inadapté aux dossiers de candidatures pour lycées sélectifs (Louis-le-Grand, HIV, etc.) -restitution peu claire car les compétences ne sont pas identifiées. - pas d'harmonisation des pratiques au sein de l'équipe enseignante -pas de protocole d'accueil des nouveaux enseignants sur ce sujet 	<ul style="list-style-type: none"> -Aucune punition donnée. Aucune exclusion de cours. Pas d'heure de colle. -CPE et enseignants prennent le temps de l'explication, accompagnent un travail de réflexion personnel de l'élève (recours habituel à la DVDP). -dialogue constant avec les familles -climat scolaire très apaisé et serein. Incidents très rares. Elèves investis et travailleurs. -très peu de sanctions : <ul style="list-style-type: none"> 2016/2017 : 0 2017/2018 : 6 2018/2019 : 9 (dont 1 exclusion par CD) -les sanctions touchent principalement des incidents à l'internat (7/9 en 2018/2019) -la qualité du public accueilli explique principalement cet état de fait 	<ul style="list-style-type: none"> -bilan collectif intéressant -génère moins de stress pour les élèves que des conseils de classes classiques -pas d'évocation des situations individuelles d'élèves. Or 10% des élèves sont « fragiles » à l'issue des évaluations 6eme et au DNB. Beaucoup d'élèves présentent des profils particuliers : EIP, internes, 1 à 2 ans d'avance, ULIS, qui nécessitent un accompagnement. -les parents ont le sentiment de ne pas partager la vie de la classe et de leurs enfants -des bilans très généraux. -Le rôle des délégués élèves et parents ne peut se réaliser pleinement. 	<ul style="list-style-type: none"> -permet de travailler la mise en œuvre du projet d'établissement -implique toute l'équipe pédagogique dans la réalisation du projet d'établissement -coût très élevé dans la DHG -neutralise une ½ journée dans l'emploi du temps des élèves ce qui accroît les contraintes le reste de la semaine -nécessite acquisition d'une culture de la concertation, de l'évaluation et de la gestion de groupe -beaucoup de temps consacré pour résultats faibles -beaucoup de réunions pour gérer des aspects organisationnels et peu pédagogiques
	<input checked="" type="checkbox"/> Poursuite <input type="checkbox"/> arrêt	<input checked="" type="checkbox"/> Poursuite <input type="checkbox"/> arrêt	<input type="checkbox"/> Poursuite <input checked="" type="checkbox"/> arrêt	<input checked="" type="checkbox"/> Poursuite <input type="checkbox"/> arrêt
REGULATION	<ul style="list-style-type: none"> -mise en place d'un groupe de travail : harmonisation des pratiques, modalités de restitution, répartition des compétences à travailler, progression commune. -éditions de bulletins trimestriels en 3eme en version notée par basculement des niveaux d'acquisition, à la demande, pour les dossiers de certains lycées. -adaptation de l'outil numérique de relevé des validations 	Poursuite sans changement	<ul style="list-style-type: none"> -les bilans de SI produits en conseils de niveaux sont reportés en Conseils des SI qui se réuniront désormais 3 fois par an pour connaître aussi des problématiques pédagogiques -les conseils de classes seront scindés en deux instances : un conseil de professeurs autour du PP puis un conseil restreint avec la direction, vie scolaire, professeur principal délégués élèves et parents. -le conseil restreint aura à connaître des situations individuelles qui appellent une réponse et un suivi. 	<ul style="list-style-type: none"> 1) en Langues de sections -réduits aux seuls professeurs des langues de sections internationales -8h hebdo dans la DHG -programme annuel arrêté en début d'année -concertations intra section et inter sections -harmoniser les pratiques d'apprentissage des langues et mutualiser les pratiques pédagogiques pour accueillir et faire réussir les élèves Grands débutants. 2) groupes de travail -pour répondre à des besoins ponctuels -groupe réduit de professeurs volontaires (4-5 maxi) -temps réduit de concertation -rémunéré en HSE (maxi 40 HSE/an)

EXPERIMENTATION ET INNOVATIONS AU COLLEGE INTERNATIONAL DE L'EST PARISIEN

	Séances de cours à 45 minutes	Pas de prérequis linguistiques (<i>dispositif dérogatoire</i>)
PROJET	Les séances de cours sont réduites à 45 minutes. Cette durée est plus adaptée au temps réel de concentration des collégiens. Le temps ainsi gagné est récupéré pour déployer d'autres temps pédagogiques : ateliers, concertations, vie de classe. Les compétences à travailler sont ventilées sur ces divers temps éducatifs.	Dispose de l'article 401-1 du code de l'éducation pour déroger au décret D421-133 pour se dispenser de tests de langue à l'entrée des Sections Internationales. Sélection uniquement sur dossier valorisant les résultats scolaires et la motivation. Cette disposition permet de diversifier le public accueilli et particulièrement de permettre à des élèves non locuteurs de suivre une scolarité en SI.
BILAN	<ul style="list-style-type: none"> - Rythme adapté aux élèves - Permet une organisation pédagogique originale qui laisse la place à une approche par pédagogie de projet (ateliers) - nombreux ateliers proposés aux élèves, très éclectiques : 43 ateliers en 2018/2019 - la qualité du public élève permet d'accélérer la progression dans les programmes sans que le raccourcissement des séances leur soient préjudiciables <ul style="list-style-type: none"> - beaucoup d'heures dans la DHG restent en « cartographie » non utilisées. - les horaires réglementaires ne sont pas respectés. - pas d'interclasse : les cours ne font pas 45 minutes mais au mieux 40 minutes voire moins - les ateliers sont affectés aux enseignants pour compléter leurs services. - nombre inégal d'ateliers selon les classes - pas d'harmonisation ni de répartition des compétences entre les différents temps éducatifs - peu d'enseignants ont pu développer une pédagogie adaptée à ces cours raccourcis - trop d'ateliers impossible à piloter par la direction. Manque de cohérence - 10 séances de cours par jour, ce qui constitue un rythme très cadencé, surtout pour les plus jeunes en 6ème. - pas d'évaluation des élèves sur le temps des ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> - l'objectif de mixité linguistique est atteint : La moitié des élèves accueillis ne sont pas locuteurs en entrant en 6ème Forte hétérogénéité des groupes de langue, surtout en 6ème. Des pratiques divergentes selon les SI pour y faire face. Mais il apparaît une difficulté accrue à l'entrée au LIEP : 78% en 2017, 76% en 2018, 72% en 2019. les élèves grands débutants de 6^e étant les plus nombreux évincés à l'entrée en 2de. - l'objectif de mixité sociale est partiellement atteint : La mixité sociale souhaitée se réduit chaque année : les catégories favorisées passant de 42% à la rentrée 2014 à 58% à la rentrée 2018. Ce sont les catégories moyennes et défavorisées qui réduisent d'autant. Seulement 10.8% des élèves n'ont pas la nationalité française, ce qui fait du CLIEP un collège international très franco-français La moitié des élèves vient de Noisy-le-Grand et des communes limitrophes. Très peu d'élèves du bassin 1 du 93. - forte volonté des équipes enseignantes et des parents d'élèves à poursuivre ce dispositif dérogatoire
	<input checked="" type="checkbox"/> Poursuite <input type="checkbox"/> arrêt	<input checked="" type="checkbox"/> Poursuite <input type="checkbox"/> arrêt
REGULATION	<ul style="list-style-type: none"> - un interclasse de 5 minutes est introduit pour réaliser des séances de réellement 45 minutes - le temps récupéré (10 minutes par séance) est mutualisé dans un temps pédagogique global concentré sur une ½ journée où alternent la réalisation de projets (semaine B) et des dispositifs d'accompagnement (semaine A) - le temps ainsi récupéré est rigoureusement réaffecté aux disciplines afin que les horaires obligatoires soient respectés. - en langues de Section et en histoire-géographie avec DNL, le temps réglementaire est donné aux élèves en cours sans retrait des 10 minutes par séance (plus de séances) afin de maintenir un bain linguistique et un niveau de la langue comparable aux SI dans d'autres établissements. - les projets (semaine B) : conduits par un binôme d'adultes, interdisciplinaires, inter-SI, tous niveaux. Privilégie la pédagogie de projet, production finale remarquable, co-interventions d'autres enseignants ou partenaires. Les compétences à travailler sont définies en amont et font l'objet d'une évaluation des acquis tout au long de l'année. - L'accompagnement (semaine A) : mise en œuvre des Parcours, vie de classe, soutiens, approfondissement, - seulement 9 séances de cours maxi par jour. 	<ul style="list-style-type: none"> - travail en concertation des professeurs des langues de SI afin d'harmoniser leurs pratiques en matière d'accueil des grands débutants (voir supra <i>Temps de concertation</i>). Prévoir appui des corps d'inspection sur ce point. - renforcer autant que possible la pratique de langue : dotation horaire au-delà de la réglementation (marge d'autonomie de l'EPL), renforcer les partenariats, renforcer la place des langues dans les divers projets, coloration internationale donnée à l'internat (ex : AED bilingue, présence d'assistants de langue). - améliorer la diversité sociale et géographique des candidats admis en 6ème - préserver une part d'élèves venant du réseau d'éducation prioritaire - positionner l'internat pour recevoir prioritairement des élèves issus de REP/REP+ ou réellement éloignés géographiquement.

